

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Décembre

La caisse nationale d'épargne

Le ministre du commerce et de l'industrie vient de présenter à M. le Président de la République son rapport sur les opérations de la caisse nationale d'épargne, pendant l'année 1894.

C'est là un document qui, comme beaucoup de ses pareils, ne fera pas grand bruit dans le monde, et cependant il est beaucoup plus digne de fixer l'attention que tel incident parlementaire ou politique dont la portée ne dépasse pas l'instant même où il naît et où il finit, après avoir rappelé le mot d'Horace, si librement et si justement traduit par notre La Fontaine : « Qu'en sort-il souvent ? Du vent. »

C'est tout autre chose qui ressort du rapport de M. le ministre du commerce, puisqu'il met en lumière, une fois de plus, l'esprit d'ordre et d'économie qui est, plus que tout le reste, la grande force de ce pays si riche et si laborieux, qui est la France.

Le rapport ne porte que sur une fraction de la fortune publique ; il présente cependant un très vif intérêt, car il prouve combien sont plus que jamais « épargnantes » les plus modestes catégories de la nation française. Plus encore que les caisses d'épargne établies de longue date dans nos villes, et qui depuis plus d'un demi-siècle ont suivi une marche ascendante marquée et que, seule, la guerre de 1870 avait un instant interrompue, la Caisse d'épargne postale peut nous renseigner sur les sages et prévoyantes habitudes de la population agricole et ouvrière, puisque c'est à travers les guichets ouverts jusque dans nos plus petits villages, que passe tout cet argent, épargné sou à sou, sur le produit d'un travail souvent fort dur, et qui sans cesse, en l'augmentant encore, maintient et reconstitue le patrimoine de la France.

C'est là ce qui apparaît nettement, et par des chiffres, à la lecture du rapport du ministre du commerce. On en jugera par les quelques indications suivantes :

Au 31 décembre 1894, la caisse nationale d'épargne ne comptait pas moins de 2.280.061 déposants dont l'avoir s'élevait à 690.844.460 francs. Durant cette même année, le nombre des clients de la Caisse s'est augmenté de plus de 200.000 et l'excédent des dépôts sur les retraits de fonds a dépassé le chiffre très respectable de 62 millions de francs.

Dans le cours de 1894, il a été effectué 2.658.162 versements, dont le total s'est élevé à 394.693.726 fr. 72 c. Sur ce chiffre, il y a eu 482 372 premiers versements représentant une somme de 117.898.582 fr. 63 c.

Le nombre des remboursements a été de beaucoup inférieur à celui des versements puisque tandis que ces derniers ont atteint le chiffre de 2.658.162, le chiffre des remboursements ne s'est élevé qu'à 1.230.617 sur lesquels il n'y a eu que 281.262 remboursements intégraux.

Le solde des capitaux placés en compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignations s'est élevé de 9.547.768 fr. 13 c. à 44 millions 664.941 fr. 63 c.

Au point de vue du montant des premiers versements, les sommes déposées ont augmenté progressivement depuis 1883 jusqu'en 1892 inclusivement ; en 1893, par suite d'une crise qui n'a pas survécu aux circonstances tout-à-fait exceptionnelles qui l'avaient provoquée, on constatait sur l'année précédente une notable diminution, mais en 1894, il y a eu une augmentation de 18.227.932 fr. 35 c. sur l'année 1893, représentant 18.28 0/0.

La comparaison de la première année durant laquelle commencèrent les opérations de la Caisse d'épargne et de la dernière (1882 et 1894) fait ressortir sur l'année de début une augmentation de 254.934 premiers versements et de 70.291.702 fr. 88 c.

soit un accroissement de 112.09 0/0 sur le nombre et de 147.65 0/0 sur le montant.

Il est à noter que, depuis l'origine de l'institution, les mineurs et les femmes mariées ont usé en très grand nombre des facilités nouvelles accordées pour le dépôt de leur épargne par l'article 6 de la loi du 9 avril 1881. En 1894, les quatre cinquièmes des comptes ouverts au nom des mineurs n'ont pas été soumis à l'intervention du représentant légal et plus des neuf dixièmes des premiers versements reçus des femmes mariées ont été effectués sans l'assistance du mari.

La lecture du rapport permet, en outre, de constater que c'est aux départements les plus déshérités sous le rapport de la richesse, que la Caisse nationale d'épargne a rendu le plus de services, en mettant à leur portée des moyens d'épargner qu'ils n'avaient pas encore.

Les départements qui ont le plus amélioré leur position sont les suivants : l'Ardèche, qui a gagné 62 places ; la Meuse 40 ; la Lozère, 29 ; le Cantal, 27 ; la Meurthe-et-Moselle, 25 ; le Doubs, 18 ; le Jura, 17 ; l'Aveyron, 14 ; la Haute-Loire et les Vosges 12 ; les Landes, 11 ; les Ardennes et la Haute-Saône, 10 ; etc.

Comme on le voit, la force du sentiment de prévoyance d'où naît l'épargne va sans cesse grandissant dans ce pays ; on parle souvent des théories subversives qui nous menacent ; contre elles, la garantie est là, et pas ailleurs.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre 1895

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. le président rappelle que la Chambre s'est

pays. Un navire qui part cette nuit pour l'Angleterre m'emène loin de toi et de tous. Je te laisse à ton bonheur. « JEAN-MARIE. »

Il plia tant bien que mal le chiffon de papier sur lequel il transcrivit en gros caractères le nom de son frère et le déposa sur une table boiteuse restée debout dans son atelier.

La bouteille de rhum achevée d'un seul trait, il chargea sur ses épaules deux casiers d'osier à demi pourris, et descendit jusqu'au Guilvinec.

La cale était encombrée. A son arrivée, plusieurs voix s'élevèrent étonnées.

— Le Cam... Tiens c'est Jean-Marie !

— Qui est-ce qui me prête son canot pour aller mouiller mes casiers ? demanda-t-il.

Un petit mou-se s'approcha vivement.

— Je suis libre, moi, au moins pour deux heures, je peux te conduire, Jean-Marie. Qu'est-ce que tu donnes ?

— Je n'ai pas le sou, répliqua le boiteux.

Le mousse s'éloigna avec la même rapidité qu'il s'était avancé devant l'appât d'un gain.

Le Cam resta désappointé.

Le passeur Blaz eut pitié de lui.

— Tu fais la pêche maintenant ? lui dit-il.

— Faut bien manger... j'aurais essayé avec ces deux casiers, mais je n'ai pas de barque.

— Je veux bien te prêter mon bateau, continua le pass-ur, à la condition que tu ne restes pas trop longtemps... la marée est de belle heure ce soir... Il ne faut pas que les pêcheurs m'espèrent.

— Je ne m'éloignerai pas... Je vais là seulement, en face des rochers... la place est bonne pour les congros.

— En ce cas, fais vite, dit Blaz en faisant ac-

arrêtée au chapitre 20 du ministre de l'agriculture (traitement du personnel du haras).

MM. Fouquet, Isambard et de Beaudry-d'Asson, demandent l'agrandissement des bâtiments des dépôts d'étalons devenus insuffisants.

M. Viger promet de s'occuper de la question ; il reconnaît qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

Les chapitres 20 à 28 sont adoptés sans modification.

M. le baron Demarçay présente quelques observations sur le chapitre 28 et demande une augmentation de crédits.

Après une réponse du ministre de l'agriculture, M. Demarçay retire son amendement.

Les chapitres 28 et 29 sont adoptés.

M. Lemire, sur les chapitres 30 et 31, présente un projet de résolution invitant le ministre de l'agriculture à user de la faculté de l'article 2 de la loi du 2 juin 1891 pour proposer l'annulation de la loi autorisant le pari mutuel sur les champs de courses.

M. Viger dit que, comme ministre de l'agriculture il est obligé de reconnaître que l'Etat tire du pari mutuel des sommes importantes pour les œuvres de bienfaisance et pour l'amélioration de la race chevaline.

Les œuvres de bienfaisance ont reçu plus de 12 millions ; en supprimant le pari mutuel on supprimerait cette recette.

Malgré les tendances vertueuses de M. l'abbé Lemire, on n'empêchera pas le vice d'exister, et si on supprime les ressources du pari mutuel, on remettra le jeu en d'autres mains et la vertu n'y aura rien gagné.

M. de Baudry d'Asson déclare qu'il est très embarrassé pour voter. Il est de ceux qui ont voté le pari mutuel qui favorise l'agriculture ; d'un autre côté il reconnaît les inconvénients de cette organisation.

Il votera pour le projet de M. Lemire en demandant au gouvernement de donner sur les fonds de l'Etat à l'agriculture les 1,800,000 francs que l'Etat tire aujourd'hui du pari mutuel.

Par 353 voix contre 98, le projet de résolution de M. l'abbé Lemire n'est pas adopté.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin, en Conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

coster son canot près de la cale.

— Dans deux heures au plus je serai de retour, répondit le Cam en appuyant sur les avirons.

Alors un homme qui, dans l'ombre, avait suivi toutes les péripéties de ce départ, frappa sur l'épaule du mousse tout dépité de sa fausse joie.

— Dis donc, petit, lui dit-il, tu es libre. Je voudrais aller jusqu'aux rochers, pour voir... Veux-tu m'y conduire... ?

L'enfant regarda celui qui lui parlait... un grand gaillard enveloppé dans un vaste carrick, la tête coiffée d'une casquette enfoncée sur ses yeux.

— Quelque touriste, pensa-t-il...

Une pièce blanche qui brilla dans sa main le décida rapidement.

L'enfant s'installa aux environs ; l'homme s'assit en face de lui, à la barre.

Et tandis que la petite barque luttait tant bien que mal contre le vent qui commençait à souffler, l'inconnu ne perdait pas des yeux la barque du Cam et se maintenait dans son sillage...

A peu de distance de la passe il le vit jeter ses casiers, sans même chercher un fond convenable, et aussitôt piquer droit dans la direction du rocher des Etocs, derrière lequel il disparut...

— Est-ce que le Cam m'échapperait, murmura-t-il sourdement...

Jean-Marie cependant avait abordé... la mer, basse encore, lui permettait d'atterrir au sable sans danger des rochers.

Il sauta à terre, accrocha au canot de Blaz une longue amarre qu'il noua autour d'un rocher élevé que la mer montante ne pouvait reconvrir avant plusieurs heures, et, par la plage complète-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 46

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

XI

— C'est le mot du bon Hoervé, qui du reste est mon complice.

— Je lui ferai mes compliments.

— Et tu auras raison, car en outre, ajouta-t-elle en mettant un doigt sur les lèvres, il prépare sa surprise aussi...

— Une légende, je parie ?

— Non, une ballade, la ballade des fiancés. Tu vois, c'est de l'à-propos.

R-devenue tout à fait gaie, elle semblait rayonner au milieu de toutes ces fleurs.

Son père la couvait d'un regard attendri.

— Ma fille chérie, fit-il en l'attirant à lui. Et la sentant plus calme, il lui parla de sa frayeur. Elle n'y pensait déjà plus, mais elle ajouta :

— Voi-tu, père, cette sottise frayeur est une punition du ciel. Au milieu de tout mon bonheur, j'ai oublié de remercier Dieu. Dans la joie comme dans le malheur c'est toujours à lui qu'il faut songer d'abord. Aussi, pour qu'il ne me retire pas sa protection, je veux sans plus tarder le prier pour

obtenir mon pardon.

Il la tenait toujours dans ses bras.

Mais elle lui rappela qu'elle avait encore mille détails d'intérieur à régler avec la gouvernante, des fleurs oubliées à redemander au vieil Hoervé, enfin que lui-même devait aller prendre Mme Gu-guen au Sulaire.

— En un mot tu me renvoies ?

— Oui, mais pour que tu reviennes plus vite.

Il se décidait à regret... Elle le pressait.

— Laisse moi l'embrasser encore et je pars, dit-il sur le seuil de la porte.

— Pour la dernière fois, alors, répondit-elle en se prêtant à son désir.

Ces deux baisers d'un fiancé et d'un père devaient-ils être les derniers qu'elle recevrait ?

Dieu allait-il donc permettre que l'épouvantable crime qu'un monstre ourdissait dans l'ombre ravit une fille bien-aimée à son père, une chaste fiancée à son époux ?

XII

Un peu avant la nuit, Le Cam se réveilla. Le sommeil avait dissipé son ivresse ; ses idées lui revinrent plus nettes.

— Ah ! oui, murmura-t-il, c'est ce soir !

Et ses yeux éteints s'allumèrent subitement d'une expression cruelle.

Parmi les débris de toutes sortes qui jonchaient le sol, il chercha un morceau de papier à peu près propre, tira de sa poche un bout de crayon et écrivit.

« Fanch, puisque tu m'as tout pris, puisque tu m'as volé, que je ne possède plus rien, je quitte le

Le ministre des travaux publics a soumis au Conseil un projet de décret réorganisant l'administration des Chemins de fer de l'Etat.

Dorénavant, les Chemins de fer de l'Etat seront administrés par le directeur, assisté d'un conseil consultatif. Aucun membre du Parlement ne pourra faire partie de ce Conseil.

Le ministre de la justice a fait connaître la composition nouvelle du Conseil de l'ordre national de la Légion d'Honneur, qui est entièrement renouvelé.

Le ministre de la marine a annoncé qu'il soumettrait au Conseil de samedi, qui aura lieu sous la présidence de M. Félix Faure, les conclusions du Conseil d'enquête devant lequel a comparu l'amiral Gervais.

Enfin le président du Conseil et le ministre du commerce ont fait savoir qu'ils seraient entendus demain par la Commission de la Chambre chargée d'examiner le projet relatif à l'Exposition de 1900.

Les socialistes allemands

On télégraphie de Berlin :

Le Vorwärts publie une proclamation du groupe socialiste déclarant que la dissolution des associations ne portera aucun préjudice au parti socialiste dont les députés Auer, Bebel, Liebknecht, Meister et Singer prennent la direction des affaires politiques.

Trois autres députés sont chargés de l'administration et M. Hermann Fœrster est nommé trésorier.

TIRAGE FINANCIER

VILLE DE PARIS 1886

Jeu de matin, au Palais de l'Industrie, a eu lieu le 30^e tirage des obligations de la Ville de Paris 1886.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 50 numéros.

Le numéro 173.169 gagne 100.000 francs.

Le numéro 448.672 gagne 50.000 francs.

Les numéros 161.126 — 15.601 — 403.540 —

455.323 gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 535.772 — 353.577 — 692.702 —

258.533 gagnent 5.000 francs.

Quarante autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

UN MOT DE SCIENCE PRATIQUE

A propos du nouveau préfet du Lot

Plus d'un lecteur du Journal du Lot se demandera, sans doute, après avoir lu le titre placé en tête de cet article, comment on peut parler de science à propos de la nomination d'un préfet et de quelle sorte sera celle dont nous allons traiter à ce sujet. Sera-ce de la science pure ?... Elle est trop capiteuse et pourrait nous causer des ennuis. Sera-ce de la science légère ?... Mais la science n'est jamais légère, monsieur ! Ce ne sera pas non plus de la science politique. Elle est bien malade celle-là. A peine friserons-nous la science économique... si tant est qu'il soit permis de friser une aussi vénérable personne.

Pour tout dire en deux mots, nous allons causer pendant quelques instants de moulins et de farines. Vous voyez qu'il ne saurait être question de science plus pratique, plus utili-

ment à sec, il gagna la terre... A ce même moment, celui qui l'avait suivi débarquait à son tour sur les Etocs, à côté du canot du passeur.

— Je reviendrai par la terre, petit, dit-il à l'enfant, la mer grandit, dépêche-toi de rentrer.

Trop heureux d'avoir gagné si facilement son argent, le mousse ne se fit pas répéter l'invitation.

Quand il fut loin, l'homme monta sur le haut d'un rocher, et scruta autour de lui les anfractuosités pour trouver celui qu'il cherchait. La petite île de rochers était déserte.

— Pour lui ser son canot là, il faut qu'il ait une raison, coupons-lui toujours la retraite.

Et écartant son manteau, un long couteau tout ouvert apparut passé dans une forte ceinture de cuir,

Il coupa l'amarre du bateau qui s'en alla à la dérive.

— Comme ça, tu ne pourras m'échapper de ce côté-ci.

Et prenant le même chemin qu'avait suivi Jean-Marie quelques instants auparavant, il ajouta :

— De toute façon tu ne peux être loin maintenant. Il serait pénible d'avoir fait inutilement tant de chemin pour te retrouver, mon vieux camarader...

Et caressant le manche de corne de son couteau il ajouta avec un rire atroce :

—... Et l'empêcher d'être trop bavard à l'avenir !...

Jean-Marie, en effet, n'était pas loin.

La grève de sable passée, il s'était mis à plat ventre pour éviter d'être vu, bien que la nuit fût

taire, plus démocratique, plus sociale que celle-là.

* * *

Mais encore, me direz-vous, pourquoi la nomination de M. Druard, ancien sous-préfet de Meaux, à la préfecture du Lot, nous est-elle une occasion propice pour nous occuper de ces matières ?... Lecteurs aimables mais curieux, voici le mot de l'énigme.

Parmi les éloges que les journaux de Seine-et-Marne prodiguent à M. Druard, il en est un qui nous a particulièrement frappé et qui, d'emblée, le place très haut dans notre estime. C'est, paraît-il, sur son initiative que le Conseil d'arrondissement de Meaux a, dernièrement, émis un vœu contre l'emploi du cylindre et en faveur du retour à la meule, dans la meunerie française.

Ce vœu-là avait, il est vrai, pour objectif immédiat une question de clocher : le relèvement des moulins à eau de la Ferté-sous-Jouarre. Mais, en réalité, il a une portée bien plus générale et d'un intérêt autrement grave. Il pose la question du bon pain et, disons-le tout de suite, il la résout très heureusement. N'est-ce pas là pour M. Druard un fort beau titre d'honneur ?...

Pour avoir du bon pain, il faut de bonne farine. Or, seule, la farine qui provient de la meule est bonne. Par contre, celle que fabriquent nos modernes moulins à cylindre ne vaut rien.

Avant de démontrer cette proposition avec toute la rigueur syllogistique dont notre éminent professeur de philosophie essaya jadis de nous inculquer le secret, voulez-vous que nous jetions ensemble un coup d'œil sur l'histoire du moulin à travers les âges ? Vous acceptez, n'est-ce pas ?... Il est si agréable, toujours, de faire un peu d'école buissonnière

* * *

Le premier instrument dont l'homme se servit pour broyer le froment du bon Dieu, devait ressembler probablement à celui qu'un de nos savants quercynois découvrit naguère au Puy-d'Issolud. Ce moulin primitif, nous dit M. Castagné, « consistait en une pierre plate circulaire, en roche dure et en une autre pierre de forme ronde et allongée que l'on manœuvrait avec les deux mains, comme un rouleau » (1).

La mouture qui sortait de là ne serait certes pas cotée très haut sur nos marchés d'aujourd'hui. Nous devons cependant faire une exception pour les marchés de l'Afrique centrale où les procédés employés par les nègres pour mouler leur blé ne diffèrent pas sensiblement de celui-là.

A ce système, qui dénotait l'enfance absolue de l'art, un novateur ingénieux en substitua un autre plus compliqué, mais aussi plus pratique. Il consistait en deux meules superposées horizontalement et portatives.

L'écriture sainte parle pour la première fois du moulin à meules au livre onzième de l'Exode et nous apprenons par là qu'il était en usage, du temps de Moïse, chez les Egyptiens (2). Les Israélites le leur empruntèrent et s'en servirent d'abord pour broyer la manne dans le désert (3). Aujourd'hui encore on utilise des moulins pareils en Palestine et dans tout l'Orient.

A l'origine, ces moulins étaient mus par les femmes de la tribu, mais plus souvent par des esclaves ou des prisonniers. L'histoire de Samson est présente à toutes les mémoires et ceux de nos lecteurs qui ont pâli autrefois sur la grammaire de Lhomond n'ont pas oublié, sans doute, la fameuse règle : *damnatus ad molam*.

(1) E. Castagné. Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidumgaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impérial, p. 100.

(2) Enod. XI-5.

(3) Num. XI-8.

noire, et s'aidant des coudes, rampant comme une bête fauve, il avançait en glissant dans les herbes.

Il franchit ainsi la distance qui sépare la mer du mur du Maner-Nevez.

Là, il s'assura que personne ne venait sur le chemin, et le traversant d'un bond, il se hissa doucement sur la pierre où s'asseyait pour rêver le père Hoervé.

Alors, avec prudence, il avança insensiblement la tête sur la crête du mur et regarda dans le jardin.

Geneviève et le rêveur causaient près de la serre. Il écouta.

— Mon bon Hoervé, disait la jeune fille, il me faut encore trois bouquets pour que l'effet de notre décoration soit complet.

— Je vais encore chercher, mademoiselle, mais je crois bien avoir tout cueilli.

— Tâchez de trouver encore.

— Je vais allumer une lanterne pour faire une dernière visite à la serre, tout ce qui reste je le prendrai et j'irai vous le porter.

— Je viendrai les chercher, père Hoervé, dépêchez-vous, je vais m'habiller, et je reviens.

Le vieillard prit une lanterne allumée et rentra dans la serre.

Aussitôt Le Cam enjamba le mur, se laissa choir dans une plate-bande et se cacha dans un coin sombre du jardin.

Il n'attendit pas longtemps.

Bientôt la clarté de la lanterne tremblota sur les allées et les massifs ; le vieil Hoervé sortait de la serre les mains chargées de camélias et de roses.

Mais, peu à peu, le volume et le poids des meules allèrent en augmentant et on dut remplacer le travail humain par la traction animale. Une parole du Christ nous apprend que, de son temps, c'étaient des ânes qui tournaient les meules les plus fortes : « *Expedi ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus* » (1). Dans une maison de Pompeï, on a découvert un four public, et, à côté, le squelette d'un âne. Sur la muraille, le pauvre animal était représenté occupé à tourner sa meule. En homme qui connaît son métier, l'artiste pompeïen avait campé son personnage dans l'exercice de ses fonctions.

Les moulins à bras n'étaient pas connus seulement en Orient et dans le monde romain. Nos ancêtres les Gaulois s'en servaient bien avant la conquête et on en a découvert un grand nombre dans les ruines de leur vieil oppidum de Murcens (2).

* * *

Vitruve est, à notre connaissance, le plus ancien auteur qui ait décrit un moulin à eau. Cependant, chose extraordinaire, il ne paraît pas qu'aucun moulin, conçu d'après ce système, ait régulièrement fonctionné avant le sixième siècle. C'est en France, sous Clovis, que le premier moulin à eau aurait été construit. Et savez-vous par qui ? Par un saint, par un Moine, par un Quercynois !...

Il s'appelait Ours, de Cahors, était abbé du monastère de Loches, en Touraine, qu'il avait lui-même fondé. Son historien, St Grégoire de Tours, nous apprend que pour éviter à ses moines la peine de tourner la meule qui broyait leur blé, il eut l'ingénieuse idée de substituer aux bras des hommes une roue mise en mouvement par le courant de l'Indre.

Un riche wisigoth nommé Sichlaire vint voir cette curieuse machine et en fut si émerveillé, qu'il proposa à l'abbé de lui acheter son moulin à tout prix. St Ours refusa. Sichlaire, furieux, en construisit un autre au-dessous du monastère. Mais le Saint se mit en prières avec ses moines et deux jours après le moulin de Sichlaire avait disparu sans laisser la moindre trace (3).

Les meuniers du Quercy ont adopté, si nous avons bonne mémoire, St Martin pour leur patron. Sauf le respect que nous devons au grand thaumaturge des Gaules, il nous semble que St Ours aurait bien plus de titres à cet honneur. C'est un compatriote, d'abord, et puis, il est tout-à-fait du métier puisqu'il fut à la fois inventeur, constructeur et farinel. Enfin, il possédait un secret merveilleux pour supprimer la concurrence et, par ces temps de lutte à outrance pour la vie, la chose n'est pas à dédaigner. Et quand on songe que ce secret, c'est la prière, on comprend tout le prix que Dieu doit attacher, à cause de sa rareté sans doute, à la prière... des meuniers !

* * *

L'invention de St Ours se répandit de proche en proche et la France bientôt, puis l'Europe tout entière se couvrirent de moulins. Aujourd'hui encore, d'un bout à l'autre du Quercy, le long de nos ruisseaux les plus modestes, derrière un mobile rideau de peupliers, d'aulnes ou de saules, on entend retentir leur tic-tac incessant et cette douce « chanson de la meule » *vocem molarum* dont parlent nos saints Livres (4).

L'Alzou lui-même, s'il faut en croire son historiographe d'Orgères, l'Alzou, ce grand calomnié, la chante en vingt endroits depuis Mayrinhac-Lentour jusqu'à l'Ouyse. Et c'est par erreur, sans contredit, qu'on l'accusait de

(1) Matth. XVIII-6. — Marc. IX-41.

(2) E. Castagné, *Op. cit.* p. p. 101, 102.

(3) Greg. Turon. *Vita patr.* lib. XVIII — Brev. Rom. Propr. Caduro. Pars cœstiva, 24 jul.

(4) Jérém. 25-10 — Apoc. 18-22.

Il rentra dans sa cabane pour les mettre en boîtes.

— Cette fois, disait-il en élaguant les mauvaises feuilles, ce sont bien les dernières, et toute ma sorcellerie ne me ferait pas trouver la plus petite fleur.

Ses bouquets terminés, il s'installa devant sa table pour répéter sa ballade, dont il accompagnait chaque couplet d'une ritournelle naïve.

Il chanta son refrain :

Un bon garçon de Landerneau,

Beau,

Aimait gentille demoiselle,

Belle.

Et pour fêter leurs fiançailles

Tous les binioux des Cornouailles...

Le rêveur n'acheva pas son couplet. Le Cam s'était dressé derrière lui, et, d'un coup de marteau sur le crâne, l'étendit à ses pieds.

Elles sont belles les fiançailles...

murmura-t-il en tombant.

Le bolteux fixa des yeux effrayants sur ce corps inerte, et, comme pris d'un éclair de folie, il répéta :

Elles sont belles les fiançailles...

Un anéantissement le clouait sur place.

Il secoua cependant cette stupeur, et poussa le corps du vieillard sous son lit d'herbes pour le cacher.

Ensuite, il mit son marteau ensanglanté dans sa poche, ramassa la sifflette tombée à terre et sortit.

Il était temps. Dans la pénombre, une forme blanche apparaissait au bout du jardin.

Il ouvrit vivement la petite porte et alla s'as-

ne rouler que des torrents de poussière : ce qu'on prenait pour de la poussière, c'était de la farine, mon bon !...

Mais la « chanson de la meule » ne berce pas seulement nos vertes vallées quercynaises ; elle épand ses notes joyeuses jusque sur nos plateaux les plus secs, jusque sur nos Causses les plus nus. Si vous avez jamais parcouru les environs de Lalbenque ou de Labastide-Murat, il vous souvient, sans doute, de ces moulins à vent qu'on voit de toutes parts secouer dans l'espace leurs grands bras sans cesse agités. Leur aspect étrange attire l'œil, arrête l'esprit et ils parent d'un peu de mouvement et de vie l'immobilité mélancolique du paysage...

Or, savez-vous d'où ils nous viennent avec leurs grandes voiles qui les font ressembler à des vaisseaux ancrés sur une mer dont les flots se seraient pétrifiés tout-à-coup ? Arabes d'origine, ils ont quitté l'Orient, traversé la Méditerranée à la suite des Croisés et parce que nos Causses, peut-être, leur rappelaient vaguement le désert originaire, ils s'y sont posés, un beau jour, pour n'en plus repartir.

A moins que, comme le moulin du père Cornille, dont Daudet nous conta si gentiment la douloureuse histoire, ils ne soient ruinés, eux aussi, par leur insatiable ennemi, le moulin à cylindre (1).

* * *

Mais non, cela ne sera pas ! Dans la lutte engagée entre nos vieux moulins d'autrefois et ce dernier venu, le moulin à cylindre, ceux-ci triompheront, celui-ci sera vaincu !... Il se dit le moulin du progrès : il est le moulin du recul ; il prétend faire plus de besogne et la faire plus vite, mais il la fait plus mal ; il voudrait être seul à nous faire vivre : en réalité il nous tue !

La meule antique broie le froment tel que Dieu l'a fait et son travail loyal nous donne une farine où sont passés tous les éléments nutritifs du grain dont elle a jailli. On y trouve l'azote avec le gluten ; cette huile bienfaisante que produit l'écrasement du germe et qui facilite la digestion ; le phosphate de chaux dont le rôle physiologique est aussi important, sinon plus, dans l'alimentation de l'homme que dans celle de la plante.

Le moulin à cylindre n'écrase pas le blé, il le décortique, c'est-à-dire qu'il le dépouille de ses deux enveloppes pour mettre en liberté la poudre blanche qu'elles ensèrent. Or, cette poudre blanche qui surtout après le blutage, compose exclusivement la farine du moulin à cylindre, c'est de l'amidon, substance à peu près impropre à la nutrition. L'azote et le gluten, l'huile provenant du germe, le phosphate de chaux, tout ce qui nourrit, tout ce qui fait digérer, tout ce qui fortifie, toutes ces substances indispensables à l'alimentation ont disparu avec la partie corticale, avec le son où elles étaient accumulées !

Pour que la farine soit bonne et nourrissante, il faut qu'au moins la seconde enveloppe du grain lui demeure incorporée. Telle est la farine qui coule de la meule. Le produit fourni par le moulin à cylindre n'est pas, en réalité, de la farine, c'est du mastic d'amidon.

Le pain fait avec cet amidon est très blanc, mais il ne nourrit pas. Il sert uniquement à développer en nous le diabète, ce qui, vous l'avouerez, est un avantage fort contestable.

Au contraire, le pain fait avec la farine de meule, la farine complète, est le pain bis qui avec ses 40 pour 100 d'azote, peut être proclamé la substance alimentaire par excellence.

Essayez de nourrir un chien exclusivement avec du pain blanc fait de farine provenant d'un moulin à cylindre : il mourra après cinquante jours, au plus tard. Nourrissez-le exclusivement de pain de ménage, de pain bis

(1) Alph. Daudet. *Lettres de mon moulin*.

soir au dehors sur le chemin. Geneviève accourait sans méfiance.

Le Cam tira quelques sons de la flûte d'osier.

— Hoervé est au dehors à répéter sa ballade, dit la jeune fille en entendant le son de l'instrument favori du rêveur.

Et franchissant le seuil de la porte restée ouverte, elle vint jusqu'à celui qui était assis.

— Mon bon Hoervé... commença-t-elle.

Le Cam se releva brusquement et l'enserra de ses deux mains.

La malheureuse n'eut pas un cri, ne se débattit pas, et s'évanouit.

Alors comme il aurait fait d'un enfant, il la prit dans ses bras, et s'enfuit à travers les champs.

Au détour d'une ruelle, une bande d'enfants qui se vit passer avec son fardeau blanc, prit peur et se dispersa en poussant des cris terribles.

Lui continua, courant toujours, dans la direction de la mer.

Il avançait dans la nuit, la tête baissée, sans se soucier des obstacles.

Tout à coup, un choc effrayant le jeta par terre, à la renverse. Au milieu de son étourdissement, il aperçut deux grands bras étendus sur lui.

Une angoisse terrible l'étreignit à la gorge ; mais elle ne fut pas de longue durée, car il poussa presque aussitôt un ricanement en disant :

— Brute que je suis, c'est une croix !
En effet, dans son aveugle précipitation, il avait heurté le socle d'un calvaire en pierre.

(A suivre).

fait avec la farine produite par la meule, il vivra et restera bien portant (1).

Vous comprenez maintenant pourquoi nous faisons un titre de gloire à M. Druard, notre nouveau préfet, d'avoir défendu la cause des vieux moulins à eau et mené le Conseil d'arrondissement de Meaux à l'assaut des moulins à cylindre. En agissant ainsi, il s'est révélé administrateur éclairé, pratique, intelligent; il a bien mérité de la patrie et de l'humanité. Quant à nous, amis lecteurs, il nous faut bien tirer une conclusion de cette longue causerie.

Il y a un vieux proverbe patois qui dit :
Lou po mouist
Fo pel poullit.

Sur la foi de ce dicton, nous avons vu de jeunes paysannes pousser la coquetterie jusqu'à se bourrer de pain moisi pour se faire des yeux d'azur !

Nous n'irons pas jusqu'au pain moisi... Mais nous abandonnerons le pain blanc qui ne nourrit pas, qui empoisonne et qui tue. Nous reviendrons au vieux pain de ménage, au bon pain bis si nutritif, si savoureux. Il donna jadis à nos pères force, vigueur et santé. Ce qu'il fit pour eux, pourquoi ne le ferait-il pas pour nous ?

J.-C. VIGUË.

(1) Cf. *Le Correspondant*; L'alimentation en France — Le pain, par M. Hervé de Kérouhan, liv. du 10 nov. 1895.

Vote de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés sur la proposition Walter, demandant la suppression du budget des cultes :
M. Emile Rey a voté contre; MM. Vival et Léon Talou se sont abstenus.

Cabinet du Préfet

M. Henri Brunel, secrétaire particulier du préfet de la Manche, est nommé chef du cabinet du préfet du Lot, en remplacement de M. Vicart, qui a accompagné M. Arnaud, à Bourges.

Cercle républicain

Le comité provisoire chargé de l'organisation d'un cercle républicain à Cahors, prie les adhérents de vouloir bien se rendre à la réunion générale qui aura lieu ce soir samedi, à 8 heures 1/2 dans une des salles de la mairie.

Au 7^e d'infanterie

Nous apprenons avec plaisir que M. le lieutenant-colonel Mérie de Bellefont va figurer au prochain tableau d'avancement pour le grade de colonel.

Nécrologie

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M^{me} Roques, mère du sympathique entreposeur des magasins de tabacs.

Nous adressons à cette honorable famille l'expression de nos plus vifs sentiments de condoléances.

L'hospice

Les plans concernant les grosses réparations à effectuer à l'hospice viennent d'être adressés, par le ministre de l'intérieur, au préfet du Lot, avec approbation.

Ces travaux consistent dans l'établissement d'une maternité, d'un service hydrothérapique, d'une salle d'isolement et enfin d'une salle pour les enfants malades.

La maternité formera un bâtiment spécial; tous les autres services seront placés en prolongement du bâtiment déjà existant et occupé actuellement par les cuisines de l'hospice et le logement des sœurs.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 170,000 francs environ.

Ces travaux vont être mis en adjudication au premier jour.

Par suite des nouvelles constructions, notre établissement hospitalier est appelé à occuper le premier rang parmi les établissements similaires de la région.

Caisse des Ecoles

ET COMITÉ DE PATRONAGE DÉMOCRATIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

Dimanche, 8 décembre, à 4 heures 1/4, une conférence gratuite sera donnée au théâtre par M. Serres, professeur de physique et de sciences naturelles au Lycée Gambetta, avec le concours de l'orchestre des écoles communales.

SUJET DE LA CONFÉRENCE :

Combustion et expériences

Les loges fermées des premières et les baignoires seront réservées pour les dames.

Les fauteuils d'orchestre et le parquet seront réservés pour les membres fondateurs et souscripteurs.

Les fondateurs et souscripteurs sont priés d'être porteurs de leur carte.

Un plateau sera placé dans le vestibule pour recevoir les offrandes.

4^e Liste de souscription

Total des listes précédentes.....	593.56
Liste de la Préfecture.....	36.00
Liste de M. Vidal, directeur de l'école communale du Vieux-Palais.....	38.00
Liste de Mlle Baillet, directrice du collège de jeunes filles.....	12.00
Total.....	679.55

Adresse à Mme Pasteur

M. Laur, président de la Société de Médecine vétérinaire du Lot, nous communique les pièces suivantes :

A Madame veuve Pasteur, à Garches, (S.-et-O.)

Madame,

« La Société de médecine vétérinaire du Lot adresse ses compliments de condoléance à madame Pasteur et à sa famille.

» Elle rend ses hommages émus et respectueux à la mémoire du Grand Français, au bienfaiteur de l'humanité.

» Je suis heureux, en cette douloureuse circonstance, d'être l'interprète des sentiments de la Société.

» Daignez agréer, madame, l'expression de mes sentiments les plus respectueux. »

Le Président de la Société de Médecine vétérinaire du Lot, Chevalier du Mérite Agricole,
LAUR.

RÉPONSE DE M^{me} PASTEUR

« Madame Louis Pasteur,
» Monsieur et Madame J.-B. Pasteur,
» Monsieur et Madame René Vallery-Radot et leurs enfants

» Ont été profondément touchés et reconnaissants du témoignage de sympathie que M. Laur leur a adressé en qualité de Président la Société de médecine vétérinaire du Lot. »

Brutalité administrative

Malgré les protestations unanimes de la presse contre les procédés mis en usage par l'administration de la guerre pour prévenir les familles du décès de leurs membres à Madagascar, on est malheureusement obligé de constater que, parfois encore, ces avis se transmettent avec une barbare brutalité.

Il y a quelques jours la famille d'un soldat du 200^e, habitant Tonneins, était avisée de son décès par le retour d'une lettre qu'elle lui avait écrite, portant au verso la simple mention : *décédé*.

La joie des pauvres parents, heureux de voir le facteur leur apporter une lettre que, suivant attentivement les arrivées des paquebots, ils croyaient être du cher absent, s'est changée en une atroce douleur et en une morne tristesse.

Ne pourrait-on donc obtenir de l'administration de la guerre qu'elle employât des procédés plus humains pour annoncer aux malheureux parents le décès de leurs enfants morts au service de la patrie ?

Retraite en musique

La retraite en musique suivra ce soir l'itinéraire suivant :

Caserne, boulevard Gambetta, rue Brives, les Quais, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, faubourg Labarre.

Le mois de décembre

Mathieu de la Drôme donne les prévisions suivantes pour le mois de décembre :

Temps sec à pleine lune qui commencera le 2 et finira le 9.

Froid à peu au dernier quartier de la lune, qui commencera le 9 et finira le 16.

Période ayant une certaine analogie avec la précédente, à la nouvelle lune qui commencera le 24 et finira le 31.

En somme, froidure pendant la plus grande partie de ce mois.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'an 1896

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Milhac

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, il a été volé une chienne appartenant au nommé Justin Delpech, de Milhac.

Jusqu'ici, on n'a pu découvrir l'auteur de ce larcin.

Vayrac

Le 1^{er} décembre, une rixe a éclaté entre les nommés François Parricaud, de Bétaille, et Jean Bonneval, de Vayrac.

Parricaud a reçu deux blessures, une au nez et l'autre au-dessus de l'œil droit.

Il y aurait eu plainte à la justice de la part de Parricaud.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 novembre au 7 décembre 1895

Naissances

Marty, Fernand, impasse de la Charité, 3.
Décès
Rigal, Albert, étudiant, 12 ans, rue Ste-Clair, 50.
Garrigou, Pierre, boulanger, 69 ans, boulevard Gambetta.
Teil, Marie, veuve Malmay, 70 ans, rue des Boulevards, 10.
Carriol, Antoinette, veuve Bouyssou, 82 ans, rue Nationale, 51.
Besse, Catherine, veuve Bardy, 66 ans, rue Labarre, 36.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi prochain, 10 décembre, la troupe d'opéra de Montauban nous donnera une représentation de

Carmen

Opéra comique en 4 actes

LA FIANCÉE DE L'OFFICIER

Pièce patriotique en un acte de M. Taillefer directeur de notre théâtre

LA REVANCHE

Monologue de M. Evariste Carrance d'Agen, dit par M. Verneuil

FAITS DIVERS

La sécurité en chemin de fer

Nous extrayons du *Petit Parisien* :

La liste des crimes commis en chemin de fer est assez longue. Il en est un surtout qui, avant l'affaire Barème, jeta l'émoi le plus vif dans le public. Je veux parler de l'assassinat de M. Poinot, président de Chambre à la Cour de Paris.

Le crime fut commis le 6 décembre 1860. C'est dans un wagon de première classe d'un train venant de Mulhouse, en gare de Paris, que le cadavre de M. Poinot fut trouvé. Le magistrat avait été frappé de trois coups de feu tirés à bout portant : l'un au front, l'autre à la tempe droite, le troisième dans la région du cœur. Qui était l'assassin ? Toutes les recherches faites pour le retrouver furent vaines. On sut seulement que c'était un nommé Jud, malfaiteur de profession, qui était monté dans le wagon à Longueville et en était descendu à Nogent-sur-Marne.

La cour d'assises de la Seine le condamna, par contumace, à la peine de mort dans son audience du 15 octobre 1861.

Jud n'en était pas à son coup d'essai. Le 16 septembre 1860, — trois mois avant l'assassinat de M. Poinot, — dans un train partant de Belfort, il avait déjà tenté de tuer un voyageur, le docteur Heppi, qui occupait le grade de major dans l'armée russe. M. Heppi avait pu se défendre contre son agresseur; mais celui-ci était parvenu néanmoins à le dévaliser, après quoi il avait pris la fuite.

Une déposition importante fut recueillie, — celle d'un ami d'enfance de Jud, à qui ce dernier avait dit : « Rien n'est facile comme tuer un homme en chemin de fer; on enveloppe une pierre dans un mouchoir, on frappe à la tête et on jette le corps par la portière »; telles étaient précisément les conditions dans lesquelles le docteur Heppi avait été frappé.

Les journaux de l'époque, se faisant l'écho de l'émotion publique, demandèrent que les Compagnies de chemins de fer prissent des mesures de sécurité. « La quasi-impossibilité où se trouve une personne attaquée de faire entendre ses cris des autres voyageurs, disait le *Courrier de Paris*, l'absence d'une surveillance continue, les chances de tête-à-tête entre un malfaiteur et sa victime, l'obscurité, s'il s'agit des trains de nuit, le sommeil probable du voyageur désarmé, voilà quelques-unes des facilités déplorables que le vol et l'assassinat peuvent trouver dans nos wagons ». D'autre part, dans une circulaire adressée aux Compagnies, le 12 décembre 1860, M. Rouher, ministre d'Etat, mentionnait les améliorations à adopter sans retard, — et dont, après trente-cinq ans, on attend la réalisation.

« Parmi ces améliorations, disait M. Rouher, celle qui se présente la première à la pensée, et qui paraît, en effet, la plus efficace, consisterait à organiser d'une manière constante le contrôle de route. Ce système est, je le sais, peu favorablement accueilli par le public, qui se plaint des fréquents dérangements qu'il occasionne; mais les considérations de sécurité générale doivent évidemment l'emporter sur de simples questions de commodité. On a signalé, en outre, comme une mesure utile, l'établissement dans les voitures de panneaux à glaces dormantes, formant une communication entre les divers compartiments. »

M. Rouher demandait aussi l'installation de sonnettes d'appel. C'est la seule amélioration qu'il parvint à obtenir, — et seulement après plusieurs années. Mais il est bien évident que la sonnette d'alarme, si elle peut être utile en cas de maladie, quand une personne a besoin d'un secours médical immédiat pour elle ou pour un compagnon de route, ne rend aucun service au voyageur attaqué. D'abord, il y a une grande difficulté à mettre ces sonnettes en mouvement; puis elles ne fonctionnent pas toujours; souvent aussi, il faut briser un carreau pour atteindre la sonnerie destinée à donner l'éveil au chef de train. Or, quand un voyageur est surpris par un assassin, il va de soi que celui-ci s'empresse tout d'abord de mettre celui-là dans l'impossibilité de se servir du signal.

La sonnette d'alarme n'a point empêché M.

Barrême d'être assassiné. Elle n'a point empêché M. Geisendorf, fils du vice-consul de Suisse à Cannes, d'être tué par des malfaiteurs restés inconnus, sur la ligne de Vintimille à Gènes, au mois d'avril 1889. Elle n'a point empêché l'assassin André, en novembre 1885, d'étrangler un voyageur du nom de Meunier qui se trouvait dans un train allant de Paris à Troyes.

Donc, la sonnette d'alarme n'est point suffisante pour assurer la sécurité du public.

La solution réside dans le fait de relier les trains.

Au moyen des trains reliés par une sorte de galerie latérale permettant de passer d'une voiture à l'autre, on assurerait la sécurité. Le voyageur peut alors, s'il lui plaît, aller non seulement d'un bout à l'autre du train, mais encore, s'il se sent isolé et gêné par la présence d'un personnage de mauvaise mine, changer de compartiment. De plus, ce système permet aux agents de la Compagnie d'exercer une incessante surveillance.

Et, d'ailleurs, quand les wagons sont ainsi reliés, au point qu'ils sont comme une succession de chambres, à quel criminel viendrait-il l'idée d'accomplir un forfait ? Il serait forcément entendu. On pourrait accourir au moindre bruit.

Et, soit dit en passant, le voyageur trouverait cet autre avantage, dans l'installation que je signale, qu'il ne serait pas enfermé comme dans une boîte; il pourrait aller, venir, se dégourdir les jambes.

L'objection est que l'application de ce système serait coûteux. Il faudrait renouveler le matériel. Mais le souci de protéger la vie humaine vaut bien quelques sacrifices.

En tout cas, pourquoi la réforme ne porterait-elle pas d'abord sur les wagons en construction ou en réparation ?

Il ne s'agit que de vouloir.

DÉPÊCHE

Un attentat à la Chambre

Paris, 7 décembre.

Hier, pendant la séance de la Chambre, deux coups de revolver ont été tirés par un individu placé dans la tribune située au-dessus de l'extrême gauche.

Personne n'a été atteint.

L'auteur de cet attentat a été immédiatement arrêté.

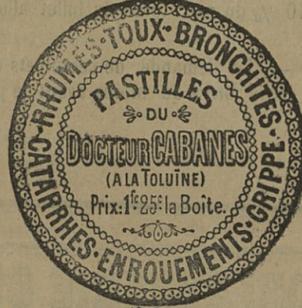
Bourse de Paris

Cours du 7 Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....	compt.	101 70
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 80
4 1/2 0/0.....	compt.	106 20

La terre s'ouvre pour le pauvre comme pour le riche, et chacun a intérêt de prolonger son existence le plus possible. Le moyen est à la portée de tous par une hygiène raisonnée et peut-être l'emploi de quelques médicaments indispensables pour suppléer à l'atonie des organes digestifs, comme par exemple les Pilules Suisses dont les vertus éminemment purgatives, laxatives et dépuratives en font un remède précieux et apprécié dans toutes les familles.



Qui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBEGG, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à son arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 30 ^{mat}	5 7	11 midi 32	—
BRIVE.....	départ. 6 50	6 58 ^{mat}	5 20 ^{mat}	1 10 ^{soir}	7 ^h 5
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	1 48	7 43
SOUILLAC.....	arrivée. 7 48	7 36	5 58	2 8	8 3
SOUILLAC.....	départ. 7 53	7 38	6 1	2 13	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 20	8 25
CAZOULÈS.....	départ. 8 2	—	—	2 21	8 28
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 34	8 41
Nozac.....	8 25	—	—	2 44	8 51
GOURDON.....	8 39	8 5	6 27	2 59	9 5
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 9	9 15
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 21	9 27
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 32	9 38
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 43	9 50
Espère.....	9 32	—	—	3 52	9 59
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 44	7 6	4 3	10 10 ^{soir}
CAHORS.....	départ. Exp. 9 58	8 50	7 16	4 13	10 10 ^{soir}
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	7 43 ^{mat}
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	8 »
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 48	8 9
Caussade.....	11 3	9 30	7 55	5 23	8 46
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 55	8 19	6 3	9 28
MONTAUBAN.....	départ. 11 h. 52 midi 2	10 »	8 24	6 20	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39 1 h. 32 ^{mat}	10 47s.	9 8 ^{mat}	7 43 ^{soir}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^{soir}	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3 ^{mat}	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 30	7 7
MONTAUBAN.....	départ. 3 37	4 33 ^{mat}	7 59	—	10 50	7 30 ^{mat}
Caussade.....	4 1	5 1 ^{soir}	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	11 31	8 11
Cieurac.....	—	6 2	—	—	11 31	8 11
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	11 31	8 11
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 23	9 1	—	11 31	8 11
CAHORS.....	départ. 4 45	6 33	9 8	—	11 31	8 11
Espère.....	—	6 48	—	6 15 ^{mat}	—	9 30
Saint-Denis-Catus.....	—	7 2	—	6 28	—	9 44
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 17	—	6 43	—	9 57
Dégagnac.....	—	7 26	—	6 52	—	10 11
Saint-Clair.....	—	7 36	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 19	—	7 47	—	11 10
CAZOULÈS.....	départ. —	8 21	—	7 49	—	11 12
SOUILLAC.....	arrivée. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
SOUILLAC.....	départ. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24
Gignac-Cressensac.....	—	9 4	—	8 36	—	11 53
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 40s.	10 55	9 12 ^m	—	12 23
BRIVE.....	départ. 7 »	—	11 8	—	—	12 55
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^{mat}	—	10 51 ^m	—	—	11 22 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 38
Mercuès.....	6 42	1 47	6 52
Arrêt Douelle	6 47	»	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzsch.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Prayssac	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	2 54	7 40
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.....	8 51	3 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36 ^{mat}	4 37	10 51 ^{mat}

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	14 ^h »	7 ^h 38 ^{mat}
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10 ^{mat}
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzsch.....	9 22	4 35	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	14 27	5 ^h 23
Cabussut, halte	7 44	1 36 ^{mat}	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 53	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 53	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadelleine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. — A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	[Omnibus]	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 45	11 ^h 10	5 ^h 19
Lamadelleine.....	7 53	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 45	12 14	6 25
St-Cirq, halte	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 11
Cabussut, halte	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C^o Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont **M. Mandelli, père et fils**, horlogers-bijoutiers.

AVIS

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.
Prix : 20 francs la barrique.
A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;
Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;
Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou M